

Conseil d'école n°1

Mardi 16 octobre 2023, 18h30-20h30

Personnes présentes :

Mesdames Le Duic, Erussart, Gillet, Le Labourier,, Marion-Valton, Bescond, Douard et M. Jouan, *les enseignants.*

Mesdames Heurtebize, Simonneau, Vimont, Maris, Lesne, Herve, Messieurs Gouallo-Briard, Valley *les représentants des parents d'élèves.*

M. Guitton, *élu enfance jeunesse*, Mme Bravo-Pinto responsable périscolaire

M. Duval, *DDEN*

Mme Nupied, *psychologue scolaire RASED*

Personnes absentes excusées :

Mme Boscher, *Inspectrice de l'Education Nationale*

Mme Manceau et M Dujarrier, *enseignants*

1- Installation et fonctionnement du conseil d'école

Constitution du conseil d'école

Un tour de table est réalisé pour permettre à chacun de se présenter.

Félicitation aux nouveaux parents représentants nouvellement élus.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Élections des représentants des parents au conseil d'école du 13 octobre

Cette année encore le vote s'est déroulé uniquement par correspondance, du 9 au 13 octobre.

Le taux de participation a été supérieur à celui de l'année dernière 58,19 % avec une seule liste présentée.

Rôle du conseil d'école

Le conseil d'école a pour finalité de favoriser le dialogue et l'échange d'informations entre les enseignants, les représentants des parents et les élus de la commune.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil (titulaires et suppléants). Les questions ne figurant pas à l'ordre du jour ne seront pas discutées mais reportées au conseil suivant.

Le conseil d'école vote le règlement de l'école, établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ; adopte le projet d'école.

Il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment sur les activités périscolaires, l'utilisation des moyens alloués à l'école, la restauration

scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Les cas particuliers sont à traiter avec l'enseignant prioritairement.

2- Effectifs et organisation pédagogique

L'équipe enseignante : 10 enseignants interviennent à l'école élémentaire

La répartition des élèves

Les 181 (203 l'année dernière) élèves inscrits à l'école cette année sont répartis de la façon suivante :

- 20 CP avec M. Jouan
- 18 CP avec Mme Gillet et Mme Sourdril
- 23 CE1/ CE2 (16/7) avec Mme Erussart
- 22 CE1/CE2 (14/8) avec Mme Manceau
- 23 CE2/CM1 (15 CE2 et 8 CM1) avec Mme Le Labourier et Mme Sourdril
- 26 CM1 avec Mme Le Duic et Mme Bescond

- 24 CM1/CM2 (12 CM1 et 12 CM2) avec Mme Valton
- 25 CM2 avec M Dujarrier

Présentation et fonctionnement du Rased (par Mme Nupied)

L'équipe du Rased est composé de Mme Nupied, psychologue scolaire qui intervient directement auprès des élèves après accord des représentants légaux et en aide indirecte en assistant aux diverses réunions de l'école.

Le RASED s'est enrichi cette année avec la création d'un poste de maître E attribué à Mme Brigitte Ménager. Celle-ci est enseignante spécialisée dans les aides à dominante pédagogique. Elle intervient sur l'ensemble de la circonscription. Ses interventions concerneront le cycle 2 et les grandes sections de maternelle. Pour l'école de Montgermont cela prendra la forme d'une aide indirecte.

Mme Nupied souligne l'importance de la confidentialité de ses échanges avec les élèves ou leur famille. Elle remercie la municipalité pour la mise à disposition des locaux. Mme Nupied et l'équipe enseignante regrette, en comprenant les raisons, le refus d'installer un occultant permanent sur les vitres de la salle intermédiaire 1 du bâtiment PEJ.

M. Guitton propose de se renseigner pour la pose de rideaux qui pourraient être tirés lorsque le besoin de confidentialité se fait ressentir. Cette solution conviendrait tout à fait.

3- Présentation et vote du règlement intérieur

Ce règlement s'appuie sur le règlement type départemental. Lecture du règlement

Vote du règlement : adopté à l'unanimité

Le règlement sera donné au retour des vacances à chaque famille avec la charte de la laïcité à l'école.

Les parents devront les lire et les signer. Ils seront aussi présentés aux élèves en classe.

Une version adaptée à destination des élèves sera rédigée afin de leur assurer une meilleure compréhension.

4- L'OCCE (Office central de la coopération à l'école)

Présentation par Mme Le Labourier, mandataire OCCE de l'école.

L'OCCE est une association au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire.

L'Office Central de la Coopération à l'École encourage :

- La Coopération entre enseignants autour de projets et de formations :
 - rencontrer des collègues d'autres circonscriptions
 - accéder à des projets proposés par l'OCCE mais construits par les enseignants
 - participer à des formations.
- La Coopération entre élèves autour de projets et dans le fonctionnement de classe :
 - les « présentations » des projets se font lors de rencontres entre classes participantes et permettent donc de rencontrer et d'échanger avec d'autres élèves que ceux de l'école.
 - créer en classe un esprit coopératif, d'entraide, d'écoute et de respect de l'autre.
- La Coopération financière basée sur le volontariat des familles :
 - obtenir un compte bancaire pour une école
 - coopération puisque chacun participe selon son choix et que tous les élèves bénéficient de l'argent de la même façon pour les différents projets de classe.

Solde au 1/09/23 : 2926,65 euros	
Participation des familles : 1170 €	cotisations et assurances OCCE-MAIF : 513,90 €
soit un don global de <u>656,10 €</u>	

5- Sécurité : présentation du PPMS (Plan de mise en sûreté) et des exercices de sécurité

Deux PPMS distincts sont rédigés qui traitent de manière séparée les risques majeurs (séisme, tempête, inondation, nuage toxique...) et les menaces terroristes.

Au moins un exercice de chaque type doit être réalisé chaque année.

PPMS « attentat-intrusion »

Les différents schéma de mise en sécurité ont été présentés à l'ensemble de l'équipe enseignante et AESH lors de la journée de pré-rentree.

Le contexte de menace terroriste reste élevé aux abords des écoles et impose un renforcement de la sécurité.

Ceci va se traduire par différentes actions :

- Le renforcement de la sécurité aux abords des écoles. Il est notamment demandé aux parents d'élèves de ne pas s'attarder devant les portails, ni de se regrouper aux abords de l'école.
- Une vérification systématique de l'identité des personnes étrangères se présentant aux portes de l'école, qui sont d'ailleurs fermées dès que les élèves sont en classe.
- L'organisation et la mise en œuvre de deux exercices de sécurité durant cette année scolaire.

L'objectif étant d'avoir une réflexion au sein de l'équipe enseignante sur l'attitude à avoir et les actions à mener en cas d'intrusion et d'entraîner les élèves à titre préventif à réagir face à un éventuel danger.

Réalisation d'un exercice alerte incendie

L'exercice incendie a eu lieu le 26 septembre. L'objectif était de présenter aux nouveaux élèves (et de revoir pour les autres) le schéma d'évacuation des bâtiments. Les bâtiments ont été évacués en 2 minutes 48, ce qui est un bon résultat.

Réalisation d'un exercice « attentat intrusion »

Suite aux menaces terroristes actuellement très élevées sur l'ensemble du territoire français, il a été demandé de reporter aux mois de novembre ou décembre les exercices d'évacuation pour « attentat-intrusion ».

On peut déjà noter que le système d'alerte de l'école manque en efficacité, la communication ne se fait pas d'un bâtiment à l'autre. L'alerte est donnée par l'usage de sifflets.

6- Questions des représentants des parents d'élèves.

Carte scolaire

Les représentants des parents élus demandent des précisions quand à la nouvelle carte scolaire pour les collèges.

Réponse : Les élèves de Montgermont ne sont pas concernés, ils dépendront toujours du collège Dolto de Pacé.

Horaires entrées/sorties de l'école

Les représentants des parents d'élèves notent le manque de ponctualité occasionnellement pour l'ouverture du portail d'entrée à l'école. Le service périscolaire comme les enseignants reconnaissent que cela peut arriver et prennent note d'y être vigilants. Mme Bravo-Pinto précise qu'elle va aussi modifier les services de portail pour ne plus avoir à traverser la cour et risquer d'être interpellée et donc retardée.

Distribution des tickets de dons pour l'association Ela.

Les parents élus demandent des précisions sur le choix de l'association Ela pour la course solidaire. Ils précisent que certains enfants n'ont pas compris la démarche de porte-à-porte pour collecter des fonds.

Réponse :

L'année dernière le cross de l'école comportait déjà un volant solidarité et entraide de part la prise en charge par les plus grands des élèves plus jeunes, en difficultés sportives ou porteurs de handicap.

L'objectif du deuxième enjeu du projet d'école est : **Œuvrer pour une école responsable - Faire de l'école le lieu de la construction de l'élève citoyen - Mettre en place des projets solidaires à l'échelle de l'école**

C'est dans ce cadre que nous avons choisi l'association ELA, qui est reconnue par l'Éducation Nationale et qui propose des outils adaptés à l'école élémentaire.

L'objectif est de sensibiliser les élèves à la solidarité, au handicap et au respect de la différence. Elle permet de les impliquer concrètement en faveur d'une cause : agir pour soutenir les enfants touchés par les leucodystrophies.

Un mail explicatif avait été envoyé en amont aux familles et les élèves de CM2 ont fait le tour des classes pour présenter le projet aux élèves.

Demande de matériel

Les représentants des parents d'élèves proposent qu'un panneau d'affichage soit installé devant l'entrée de l'école rue des courtines. Ce panneau permettrait une meilleure diffusion de l'information.

Le besoin d'avoir un abri à vélo rue des courtines a aussi été exprimé.
M. Guitton prend note de ces deux demandes.

6-Date et horaire du prochain conseil d'école

19 mars 2024 à 18h30

Signature de la directrice :Mme Le Duc /

Signature du secrétaire :

Copie transmise à :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale

Madame la psychologue scolaire

Monsieur le maire de Montgermont

Monsieur le DDEN

Les parents élus

Les enseignants

